



CIRCULAIRE 168-21

Le 5 octobre 2021

FOIRE AUX QUESTIONS – LIMITES DE POSITIONS

La Division de la réglementation (la « Division ») de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») a reçu des questions au sujet des limites de positions sur les Produits Inscrits. Plus précisément, les participants agréés et les participants agréés étrangers (collectivement, les « participants ») demandent des éclaircissements sur les modifications décrites à la [circulaire 021-21](#) et sur l'application des limites de positions.

Cette circulaire vise à fournir des éclaircissements aux participants de la Bourse en présentant une foire aux questions (la « FAQ ») sur les Articles [6.309A](#), [6.309B](#), [6.310](#), [6.311](#), [6.315](#), et [6.500](#) des Règles de la Bourse. La FAQ est disponible [ici](#).

Pour de plus amples renseignements ou toute question, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation, au 514 787-6530 ou sans frais du Canada et États-Unis au 1 800 361-5353, poste 46530, de la Grande-Bretagne et de la France au 0800 361-5353, poste 46530, ou à l'adresse courriel info.mxr@tmx.com.

Julie Rochette
Vice-présidente et chef de la réglementation
Bourse de Montréal Inc.